

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2021-33

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté portant modification du seuil de rachat par les entreprises d'assurance sur la vie des rentes inférieures à un certain montant minimal ;

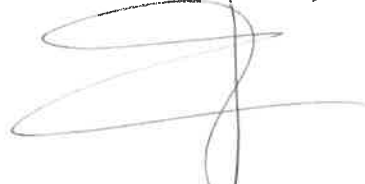
En ayant délibéré lors de sa séance du 20 mai 2021,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 20 mai 2021.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER